

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 8 mars 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président de la formation
Burundi de la Commission de consolidation de la paix**

Au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et en vue des discussions que le Conseil de sécurité tiendra sur le Burundi le 9 mars 2017, je vous fais tenir ci-joint un rapport sur l'action que la Commission continue de mener au Burundi.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Je reste attaché à la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne le Burundi.

Le Président de la formation Burundi
de la Commission de consolidation de la paix,
(Signé) Jürg **Lauber**



Annexe à la lettre datée du 8 mars 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur la situation au Burundi

En vue des consultations que le Conseil de sécurité tiendra sur le Burundi le 9 mars 2017, je tiens à vous informer de la poursuite de mon action en qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

1. Activités de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix depuis le dernier exposé oral présenté au Conseil de sécurité, le 18 mars 2016

Du 4 au 9 juillet 2016, je me suis rendu au Burundi et à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) afin de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement et les principales parties prenantes ainsi qu'avec le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le dialogue interburundais et ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa.

Les 7 et 8 novembre 2016, le Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi, Paolo Lembo, et moi-même avons convié à Genève les principaux partenaires multilatéraux du Burundi pour des consultations socioéconomiques. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international, l'Union européenne et plusieurs représentants de l'équipe de pays des Nations Unies ont participé à ces consultations.

Mon approche générale de la consolidation de la paix reste intégrée, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur les trois piliers du mandat de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2016, j'ai tenu six réunions de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et présenté trois exposés au Conseil de sécurité (un exposé écrit et deux exposés oraux).

2. Évaluation de la situation actuelle au Burundi

Lors de leurs dernières réunions, les membres de la formation ont entendu des rapports de diverses entités des Nations Unies, qui ont toutes souligné que la situation au Burundi requérait une attention et un appui soutenus des partenaires internationaux. Ces rapports étaient notamment les suivants :

- Rapports de mécanismes de surveillance des droits de l'homme, notamment sur la situation en matière de sécurité publique, y compris en ce qui concerne les actes de violence et les violations des droits de l'homme, ainsi que les pressions que subissent les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme;
- Rapports du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, Jamal Benomar, sur l'impasse politique actuelle, notamment le manque de confiance entre le Gouvernement et l'opposition et la situation des médias, ainsi que sur les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à trouver un règlement politique à la crise;

- Rapports de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'équipe de pays des Nations Unies sur la détérioration de la situation socioéconomique;

En ce qui concerne la situation socioéconomique, les consultations tenues à Genève les 7 et 8 novembre 2016 ont été particulièrement instructives :

- Pour les cinq partenaires du Burundi qui y ont participé, le pays connaît actuellement de grandes difficultés macroéconomiques qui se sont traduites par une décroissance du produit intérieur brut en 2015 et 2016. L'insécurité alimentaire touche une zone du Burundi beaucoup plus étendue qu'en 2015 et les prix à la consommation augmentent;
- Les partenaires ont constaté que la sécurité alimentaire et l'agriculture, la santé et l'éducation étaient les secteurs les plus gravement touchés;
- Outre ces secteurs, la nécessité de renforcer l'action macroéconomique au Burundi a été soulignée à Genève, la baisse des recettes fiscales (en partie liée à la baisse des investissements et du soutien budgétaire direct) mettant le budget national à l'épreuve;
- Compte tenu de ces indicateurs économiques, les partenaires du Burundi sont restés disposés à répondre aux besoins de la population et à empêcher que la situation ne se détériore davantage.

Tout en reconnaissant l'importance de la contribution du Burundi aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU, les membres de la formation ont fait part de leurs préoccupations concernant les signes de désengagement que le Gouvernement burundais envoyait à ses partenaires régionaux et internationaux, par exemple en suspendant sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous nous réjouissons que, le 24 février 2017, le Gouvernement burundais ait adressé au Haut-Commissariat, à Genève, un projet d'accord entre la République du Burundi et l'ONU concernant la création d'un bureau du Haut-Commissariat au Burundi.

Toutefois, à titre personnel, je crains que, face à la situation actuelle, les partenaires internationaux décident de retirer leur appui au Gouvernement et au peuple burundais.

3. Réflexions sur les pistes à suivre pour soutenir les efforts de consolidation de la paix

La consolidation de la paix au Burundi doit s'appuyer sur une vision à long terme et la poursuite des efforts engagés. Abandonner le Burundi maintenant reviendrait à anéantir les moyens mis en œuvre et à exposer le pays et sa population à un risque de conflit récurrent.

Même si la responsabilité première du bien-être du peuple burundais incombe au Gouvernement, les partenaires internationaux doivent continuer d'appuyer les efforts déployés actuellement pour parvenir à un règlement pacifique de la crise.

Je voudrais donc inviter les partenaires régionaux et internationaux du Burundi, en particulier les entités compétentes des Nations Unies, à maintenir et, si possible, intensifier leur appui dans les domaines de la paix et la sécurité, des droits

de l'homme, de la réconciliation politique et du renforcement des institutions, ainsi qu'en ce qui concerne l'aide humanitaire, le développement socioéconomique et l'organisation d'élections crédibles, pacifiques et démocratiques en 2020.

Dans le même temps, j'invite le Gouvernement burundais à prendre note de la bonne volonté de ses partenaires et à faciliter les mesures prises par la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'ONU pour collaborer avec le Burundi de façon à faire progresser le dialogue interburundais et à renforcer la coopération avec l'Union africaine et l'ONU.

Je salue tous les efforts de réconciliation déployés au Burundi ainsi que la poursuite du dialogue à l'intérieur du pays et à l'étranger. Je salue également les moyens mis en œuvre par le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le dialogue interburundais, et tiens à l'assurer de l'appui continu de la formation Burundi. Je suis convaincu qu'il serait très utile pour les États Membres que le facilitateur présente un exposé au Conseil de sécurité et à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix sur l'état d'avancement du dialogue interburundais.

4. Activités actuelles et prévues de la formation

Je prévois de me rendre au Burundi du 27 au 31 mars 2017 aux fins suivantes :

- Avoir une impression directe de la situation sur le terrain;
- Rencontrer des représentants du Gouvernement, de l'opposition et de la société civile;
- Poursuivre le dialogue socioéconomique;
- Informer le Gouvernement de mes échanges avec les partenaires du Burundi.

Je considère la poursuite du dialogue socioéconomique non seulement comme une occasion de relever des défis socioéconomiques, mais aussi comme un moyen de renforcer la confiance entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

À l'issue de mon prochain déplacement au Burundi, je continuerai de collaborer avec les membres de la formation, y compris le Gouvernement burundais, et avec le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur toute une série d'activités de consolidation de la paix visant à appuyer l'avancée du pays vers une paix durable. Les activités de la formation continueront de s'articuler avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire l'objet de discussions avec les partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux compétents, notamment le facilitateur du processus de paix dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est.

Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de mon déplacement au Burundi et de mon programme de travail, conformément à la pratique établie.